

OBJET : Adhésion de la Ville de Châteaubriant à l'Association des Maires pour le Civisme

EXPOSÉ

La Ville de Châteaubriant souhaite développer les actions en faveur de la citoyenneté et du civisme afin de redonner du sens aux valeurs de la République, renforcer la cohésion nationale, développer le respect de tous. Dans ce sens, il vous a été proposé que la ville adhère au dispositif du Service National Universel et au dispositif « Service Civique ».

Aussi, pour compléter les actions précédentes, la Ville de Châteaubriant souhaite pouvoir également s'associer à l'action de l'Association des Maires pour le Civisme.

L'Association des Maires pour le Civisme fédère les collectivités qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire. Elle peut ainsi

- Accompagner et conseiller ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions...
- Réaliser et mettre à disposition des supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication...

Pour exemple l'association propose les axes suivants :

- 1) Promouvoir le civisme en France,
- 2) Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) Mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Il vous est proposé que la Ville adhère à l'Association des Maires pour le Civisme.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants et sera de 300 € pour l'année 2021..

Par ailleurs, il convient de désigner deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association des Maires pour le Civisme »

D É C I S I O N

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d’adhérer à l’Association des Maires pour le Civisme (AMC)
- de verser à l’AMC une cotisation qui sera de 300 € au titre de l’année 2021.
- de désigner comme représentants de la Ville de Châteaubriant :
 - Mme Jacqueline BOMBRAY
 - M. Jean-Luc MARSOLLIER
- d’autoriser M. le Maire ou l’Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l’unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-679-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT

